

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie*

Montpellier, le

11 OCT. 2016

*Direction Energie Connaissance
Département Autorité Environnementale
Division Evaluation Environnementale Est*

Le Préfet de la Région Occitanie

à

Réf. Chr :
Nos réf. : 2016-004487
Affaire suivie par : Eric BOUSQUET
eric.bousquet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 85 – Fax : 04 67 15 68 12

Monsieur le Maire

Commune de Nages-et-Solorgues
Hôtel de ville
30114
NAGES-ET-SOLORGUES

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**projet de Aménagement de la ZAC Les Marquises sur la commune de Nages-et-Solorgues (30)
déposé par Commune de Nages-et-Solorgues.**

Par courrier reçu le 10/08/2016, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Aménagement de la ZAC Les Marquises sur la commune de Nages-et-Solorgues (30) déposé par Commune de Nages-et-Solorgues.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,



Frédéric DENTAND